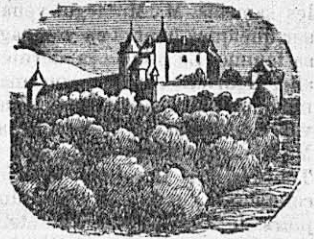




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 6.-
 » . . . 6 mois » 3.-
 Étranger . . . 1 an » 10.-
 » . . . 6 mois » 5.50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cts en plus.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R.: BULLE, arr. 8^h 12^h 12^h (d j. f 15^h) 15^h 20^h. BULLE, dép. 6-- 10^h 13^h 15 (13^h) 17^h

ANNONCES

Canton de Fribourg . . . 20 cts.
 Suisse 25 »
 Étranger 30 »
 Annonces mortuaires
 et rétractations . . . 30 »
 Réclames 50 »

S'adresser à Publicitas, S.A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

A propos de la première confiscation de la propriété.

L'initiative socialiste dite du prélèvement sur la fortune viole les principes essentiels à la base de notre régime économique et politique en frappant d'un « impôt » très lourd une catégorie de citoyens à l'exclusion des autres. C'est précisément pour répondre à cette objection que les auteurs responsables de cette pitoyable manœuvre ont été contraints de la présenter sous la forme d'une modification constitutionnelle introduisant dans la constitution fédérale un principe nouveau.

L'inviolabilité de la propriété privée est un des traits essentiels du droit public suisse. Ce principe essentiel est de même à la base de notre régime économique, qui garantit à chacun le droit de conserver ce qu'il a légitimement acquis. Dans certains cas, la loi prévoit, il est vrai, le droit d'expropriation, lorsque l'intérêt public l'exige, mais contre une juste indemnité. Déroger au principe de l'inviolabilité de la propriété privée, c'est introduire un élément nouveau susceptible d'entraîner peu à peu la désagrégation de notre système économique et social. En effet, après l'acceptation d'une première confiscation de la propriété, rien ne s'opposerait au lancement de nouvelles initiatives, correspondant chacune à de nouveaux prélèvements. Personne n'aurait donc plus aucune garantie de pouvoir conserver les ressources acquises par les voies et les moyens que lui reconnaît la loi.

Remarquons d'ailleurs une conséquence singulière qu'entraînerait au point de vue du droit constitutionnel cantonal l'acceptation de l'initiative socialiste. En effet, le nouvel article de la Constitution fédérale serait en contradiction manifeste avec les Constitutions cantonales qui prévoient toutes, sous des formes diverses, à l'exception de celles du Tessin, l'inviolabilité de la propriété privée. Ces articles de constitutions ont reçu naturellement la garantie fédérale. L'initiative socialiste acceptée, nous serions donc en présence de la singulière anomalie d'une Confédération garantissant d'une part l'inviolabilité de la propriété privée, et, de l'autre, exposant les individus à se voir dépouiller peu à peu de leurs biens par une décision de la majorité. On se rendra compte aisément par ce simple exemple des complications formidables qu'entraînerait dans notre vie publique et privée l'acceptation de l'initiative socialiste.

Abonnez-vous à
 „LA GRUYÈRE“

NOUVELLES SUISSES

L'impôt sur les bénéfices de guerre. — Au 1^{er} novembre, l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre à percevoir atteignait un total de 790 millions, 146,686 fr. 85 dont 721,667,549 fr. 58 avaient été payés.

Les remises totales après recours se sont élevées à 35,667,691 fr. 46, les pertes, à 4,299,338 fr. 76 et les cas en litige à 34,026,357 francs 28.

A cette même date, une somme de 106,485,000 fr. avait été versée au fonds de secours en cas de chômage.

Les intérêts payés par les contribuables pour paiements en retard se sont élevés à 8,857,000 fr. et les intérêts payés par l'administration des finances pour acquittements anticipés, à 3,453,000 fr. La différence a suffi et au delà à payer tous les frais nécessités par l'impôt sur les bénéfices de guerre.

Le décompte avec les cantons se fait tous les six mois ; jusqu'au 31 juillet 1922, une somme de 60 millions environ, soit le 10 %, a été remise aux cantons.

Les conséquences de l'initiative. — En prévision d'une acceptation éventuelle de l'initiative du prélèvement sur la fortune, et sans prendre position dans cette affaire, l'administration fédérale des finances envisage actuellement les moyens de faire face au chiffre XV de l'initiative qui prévoit que l'Assemblée fédérale doit prendre des mesures d'urgence aux fins d'éviter la fuite des capitaux. Le timbrage des livrets de dépôts, des livrets d'épargne, entre dans cette étude.

La votation du 3 décembre. — Le comité de la fédération suisse des travailleurs intellectuels, représentant le groupement des associations des carrières libérales (écrivains, ingénieurs, peintres, sculpteurs et architectes, chimistes, enseignement libre, médecins, dentistes, journalistes et lycéens) a voté dans sa dernière séance, à Olten, l'ordre du jour suivant :

Considérant que la fédération des travailleurs intellectuels a pour but d'assurer au travail intellectuel une protection de plus en plus efficace, le comité estime que l'initiative touchant le prélèvement sur la fortune est de nature à porter le plus grave préjudice à la production intellectuelle et à la prospérité du pays, à menacer directement dans leur existence tous ceux qui vivent du travail de l'esprit et à tarir les sources essentielles du développement des arts et des sciences, et croit dès lors de son devoir de signaler aux ouvriers de la pensée l'importance capitale de la journée du 3 décembre, pour l'avenir du travail intellectuel.

Les douanes. — Les recettes douanières de la Confédération pour

les dix premiers jours du mois de novembre courant, se sont élevées à 4,525,468 fr. 10. Il y a une diminution de 375,000 fr. par rapport à l'année dernière.

Depuis le 1^{er} janvier au 10 novembre, on enregistre une recette de 131,999,849 fr. (85,818,596 fr. pour la période correspondante de l'année précédente, augmentation : 46,381,252 francs.)

Gymnastique. — La fête fédérale de gymnastique de Saint-Gall a laissé un bénéfice de 13,000 francs.

Décisions du Conseil fédéral. — Le Conseil fédéral adresse un rapport aux Chambres sur le traitement des déserteurs et réfractaires.

Il a pris un arrêté concernant les mesures pour combattre le chômage.

Le Conseil a adopté le budget de la régie fédérale des alcools qui indique aux recettes 22,738,000 fr., aux dépenses 20,379,000 fr. Pour la répartition aux cantons, on prévoit une somme de 2,331,654 fr.

Il a adopté le texte de la note définitive à envoyer à la France au sujet du Rhin.

Il a commencé l'examen du message aux Chambres concernant le budget de 1923. Une séance extraordinaire a eu lieu mercredi pour continuer et terminer l'examen de ce message.

Le Conseil a nommé membre du conseil d'administration de la caisse de pensions du personnel fédéral, en remplacement du Dr Rufenacht, M. Giorgio, directeur de l'office fédéral des assurances sociales.

Le Conseil a adressé un message complémentaire aux Chambres concernant la révision de l'article 44 de la Constitution fédérale quant aux mesures à prendre pour assurer l'assimilation des étrangers en Suisse.

Le communiste Platten s'en va à l'étranger. — Le conseiller national Platten a démissionné en faveur de son ami Hitz-Bay, non élu, et quitte la Suisse pour se rendre à l'étranger.

La régie de l'alcool. — Le budget de la régie fédérale de l'alcool pour 1923 porte 22,738,000 fr. aux recettes et 20,379,000 fr. aux dépenses.

L'achat d'alcool de fruits indigènes y figure pour une somme de 11,640,000 francs.

Allocations de renchérissement. — Une conférence entre l'administration et les représentants du personnel fédéral a eu lieu mercredi à Berne au sujet des allocations de renchérissement. M. Musy, qui présidait, a dit qu'aucune décision n'avait encore été prise ; mais que selon toute probabilité, les allocations seraient en 1923 semblables à celles de 1922. Le

projet de modification de la loi fédérale sur les traitements proposé de porter de 3300 à 4600 la dernière classe des salaires, en plus des allocations diverses. Il en résulterait une augmentation de dépenses de 20 à 30 millions pour la caisse fédérale. La situation ne permet pas à la Confédération de prendre cette demande en considération.

L'assemblée de l'Union maritime. — L'assemblée générale des actionnaires de l'Union suisse de transports maritimes a eu lieu à Berne, sous la présidence de M. Cailler, conseiller national, président.

Après une longue discussion, l'assemblée a voté, par 4238 voix contre 1013, la proposition de la commission d'enquête ainsi conçue :

1. Il est donné décharge au Conseil d'administration, à l'exception de M. Lindt, au contrôleur des comptes et au directeur commercial, pour leur gestion ; 2. l'assemblée générale renonce à une action de la Société contre MM. Lindt et Vidoudez. En revanche, la commission de liquidation est autorisée à procéder contre ces deux administrateurs pour les dommages causés par eux, si cela paraît nécessaire dans l'intérêt de la liquidation ».

Une proposition de M. Lüscher, avocat, de ne pas donner décharge au conseil d'administration et de poursuivre la procédure contre ces deux personnes a été mise en minorité.

Corps diplomatique. — Le Conseil fédéral a donné son agrément à la nomination de sir Milne Cheetham, en qualité de ministre d'Angleterre en Suisse.

Industrie chocolatière suisse. — L'industrie du chocolat occupe, à l'heure actuelle, 7500 ouvriers, dans 22 fabriques. Le capital est de 120 millions. En 1921, l'exportation s'est élevée à 11,887,000 kg., représentant un total de 57,608,000 fr. La consommation indigène a atteint, en 1921, une valeur de 45 millions.

Genève. — Une ferme incendiée. — A Moens, près de Fernex, un violent incendie a détruit la ferme de M. Alliod, agriculteur. Les dégâts sont évalués à 100,000 fr. Le bétail a pu être sauvé.

A L'ÉTRANGER

FRANCE

Pour se débarrasser de son mari.

Les époux Charles Montegut, 37 ans, et Henriette, née Peres, 25 ans, domestiques agricoles, mariés en 1916, avaient vécu ensemble plusieurs mois. Puis ils allèrent travailler chacun de leur côté, le mari à Valence-sur-Baïse, la femme à Laroque-St-Sernin. Tous

les samedis, M. Montegut venait passer quelques heures en compagnie de sa femme. Le soir de sa dernière visite, Henriette servit à son mari, au moment où il allait se coucher, un verre de rhum. Le trouvant mauvais, M. Montegut n'en but qu'une partie. Toute la nuit, il souffrit de violentes coliques et dut rester alité plusieurs jours chez son patron, qui était venu le chercher en voiture. M. Montegut déposa alors contre sa femme une plainte, à la suite de laquelle celle-ci avoua qu'elle avait tenté d'empoisonner son mari sur les conseils de son ami, un étranger, qui lui avait promis de l'épouser si elle se rendait libre. C'est lui qui lui avait proposé de faire boire au mari un mélange de rhum et d'eau de Javel.

Henriette Montegut, qui ne paraît pas avoir de toutes ses facultés, a été arrêtée. On recherche son ami.

Une fillette assassinée.

A Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire), un jeune valet de ferme, Jean Fernand, pupille de l'Assistance publique, a emmené dans un endroit isolé une fillette de dix ans, Eugénie Laurendon, et lui a ouvert le ventre. Découverte au moment où elle allait rendre le dernier soupir, la petite victime a pu désigner son assassin. Fernand a avoué cyniquement son crime et n'a manifesté aucun repentir.

Trois aviateurs se tuent.

Mardi, au Bourget, près de Paris, au cours des épreuves du grand prix des avions de transport, l'aviateur bien connu Poirée et ses deux mécaniciens ont fait une chute et se sont tués.

Un aviateur du Bourget qui évoluait dans les parages du lieu où l'aviateur Poirée et ses mécaniciens sont tombés a fourni sur cet accident quelques premiers renseignements desquels il résulte qu'il a été provoqué par la rupture d'une hélice arrière d'un des moteurs. Lancée avec force, cette hélice vint démolir le fuselage de l'appareil. L'avion fut précipité sur le sol, où il s'écrasa en un informe amas de débris.

Télégramme.

Dimanche matin, au bureau central télégraphique de Paris, en voiles de deuil, une vieille dame se présenta au guichet.

— Est-ce que je puis envoyer un télégramme en Hollande ? demanda-t-elle timidement à l'employé.

— Bien sûr, répondit le préposé.

Alors, la vieille dame tendit une dépêche ainsi conçue :

« Guillaume Hohenzollern,
Château de Doorn,
Amerongen.

Une mère dont vous avez fait tuer les trois fils vous souhaite, à l'occasion de votre mariage, tout le bonheur que vous méritez ».

Gravement, l'employé compta les mots et annonça la somme. Et la vieille dame paya et s'en alla. Un drame immense en trente mots.

HOLLANDE

Un drame terrifiant.

Un ouvrier agricole de Bocholt, rentrant chez lui, déposa sur la table le montant d'une vente. L'aîné de ses enfants, un gamin de quatre ans, prit l'argent et le jeta dans le feu. Fou de colère, l'ouvrier, saisissant une hachette, trancha les deux mains de l'enfant.

Aux cris poussés par la petite victime, la mère accourut et, frappée d'apoplexie à la vue de l'horrible spectacle, elle tomba. Elle était morte.

Pendant ce temps, le plus jeune enfant, une fillette de trois ans, qui était restée seule près d'une marmite d'eau bouillante, tomba dans le récipient et succomba aussitôt.

L'ouvrier s'enfuit. Les gendarmes le rencontrèrent dans la nuit, à demi-vêtu, courant dans la campagne, chantant à tue-tête. Il avait perdu la raison.

**AMÉRIQUE DU SUD
Nouveaux tremblements
de terre au Chili.**

On mande de Santagio-de-Chilli :

On annonce de La Serena et de La Constitution, qu'un fort tremblement de terre a eu lieu dans ces villes, respectivement à 22 heures et à 22 h. 30, lundi soir.

On annonce officiellement que ce tremblement de terre a causé la mort de 1800 personnes ; plus de 2000 personnes ont été blessées. Dans certaines régions, plus du 5 % des maisons ont été détruites.

Le président de la République et sa suite se sont rendus sur les lieux de la catastrophe.

Les *Daily News* publient la dépêche suivante de New-York :

On mande de Valparaiso que de nouvelles secousses sismiques ont été enregistrées mardi soir et qu'il y aurait de sérieux dégâts à Coquimbo, La Constitution et Carrizal. Un village souterrain de 750 ares aurait complètement disparu. L'état de siège a été proclamé dans la zone du sinistre et les pillards sont fusillés.

**CANTON DE FRIBOURG
Grand Conseil.**

Session d'automne.

Séance du 14 novembre.

Sous la présidence de M. Oscar Genoud, notre Parlement a commencé mardi sa session d'automne.

Lecture a été donnée de deux pétitions, l'une des retraités d'avant 1917, demandant l'octroi d'un nouveau subsidé ; l'autre émane du syndicat des paysans glannois, tendant à la revision de la loi d'impôt et de celle sur l'assurance obligatoire du bétail.

L'assemblée prit ensuite connaissance de divers messages ; ceux-ci feront l'objet de discussions ces jours prochains.

La proposition de M. Kaelin de lancer un appel au peuple à l'occasion de la votation du 3 décembre a été approuvée.

M. Pfister, nouveau député agrarien du Lac, remplaçant M. Maeder, démissionnaire, est assermenté.

L'assemblée examine ensuite les comptes de l'assurance contre l'incendie. M. Henri Buchs, rapporteur, constate entr'autres qu'en 1921 il y a eu 134 incendies, soit 66 de plus que l'année précédente. Il a été payé 536 mille francs d'indemnité, contre 134 mille francs en 1920. Parmi les causes d'incendie, la plus fréquente est sans contredit la défectuosité de construction des cheminées. Les commissions du feu procèdent à leurs inspections parfois un peu superficiellement.

Après quelques constatations et assurances de M. Bernard Weck, commissaire du gouvernement, ces comptes sont approuvés, ainsi que ceux du Technicum.

Les budgets de l'institut St-Nicolas, à Drognens et de l'École normale de Hauterive sont adoptés.

Après discussion, une proposition de M. Louis Blanc, de renvoyer la discussion du budget, à cause du vote du 3 décembre, est écartée à la majorité contre 5 voix.

M. Oscar Genoud, président du Grand Conseil, donne lecture d'une communication de M. l'abbé Ducrest, bibliothécaire cantonal, rappelant le 4^{me} centenaire de l'édifice abritant les législateurs fribourgeois.

M. Ducrest signale les œuvres des

artistes qui ornent cet édifice ; il signale les travaux des maîtres réputés de notre vieille république, le fameux Christ en molasse de Marti, etc.

Le drapeau cantonal est hissé sur le bâtiment pour fêter le 4^{me} centenaire. (A suivre.)

Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg.

Le Conseil de Surveillance de la Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg, dans sa séance de lundi 13 novembre, s'est occupé de l'abaissement du taux de l'intérêt des anciens prêts. Quoiqu'il ait déjà au cours de l'année décidé la réduction du taux de l'intérêt des anciens prêts le 25 février à 5 3/4 % et en considération de la crise agricole le 23 mai à 5 1/2 % dès les échéances arrivant après le 31 mai 1922, il aurait aimé donner maintenant aux débiteurs l'assurance d'un nouvel abaissement du taux dès les échéances de 1923. Les modifications qui se sont produites dans le marché financier à la suite de la votation de septembre et la perspective des graves et même incalculables conséquences qui résulteraient du prélèvement sur les fortunes, l'ont obligé à renvoyer à plus tard une décision au sujet de ses anciens prêts. Au cas où l'initiative socialiste serait rejetée, le Conseil de Surveillance examinera à nouveau l'abaissement du taux.

Pour les soldats fribourgeois morts au service de la patrie.

La Direction militaire cantonale a chargé la Société fédérale des sous-officiers, section de Fribourg, de l'organisation du service de commémoration des soldats fribourgeois morts pour la patrie.

Ce matin, un office de *Requiem* a été célébré officiellement à la collégiale de Saint-Nicolas. Les honneurs ont été rendus par les drapeaux des bataillons 14, 15, 16, 17, 127 et 130. De nombreux sous-officiers et militaires ont pris part, en armes, à la cérémonie. Les sociétés de la ville étaient représentées par une délégation avec drapeau.

A Estavayer. — Le Conseil général d'Estavayer-le-Lac a voté un emprunt de 350.000 francs, à 4 1/2 %, au cours de 98, à contracter auprès de la Banque de l'Etat ; le produit en servira à rembourser les emprunts à 6 % et à payer certains travaux.

Le Conseil a décidé de lever un impôt de voirie de 1 ‰.

Foire au bétail de Fribourg.

La foire au bétail du 13 novembre, dite de la Saint-Martin, qui est ordinairement la plus importante de l'année, a été très fréquentée. Le marché au bétail a reçu la visite de nombreux marchands du dehors et a été très animé. Les prix ont manifesté une légère tendance à la hausse.

Les vaches de première qualité se sont vendues de 800 à 900 fr. et celles de second choix, de 600 à 700 fr. Les porcelets de 6 à 8 semaines se sont vendus de 70 à 90 fr. la paire ; les porcs de 4 à 5 mois, de 140 à 160 francs la paire également.

Statistique : 481 pièces de gros bétail, 18 chevaux, 782 porcs, 21 moutons, 7 chèvres, 199 veaux. La gare a expédié 72 wagons contenant 652 pièces de tout bétail.

Arts & Métiers. — Le Comité cantonal des Arts et Métiers et des Groupements professionnels du canton de Fribourg a, dans son assemblée du dimanche, 12 courant, pris position au sujet de l'initiative sur le prélèvement des fortunes.

Après une discussion approfondie, la résolution suivante a été prise à l'unanimité :

« Le Comité cantonal des Arts et Métiers, considérant l'immense portée économique de l'initiative, pour les classes moyennes et l'artisan, estimant que cette tentative constitue un essai criminel d'anéantissement de notre vie économique en même temps qu'une entrave au fonctionnement régulier de toute l'activité nationale, invite tous les artisans et commerçants à se lever, le 3 décembre, pour repousser l'initiative socialiste, afin de sauvegarder leurs intérêts qui sont aussi ceux de la patrie. »

GRUYÈRE

Nécrologie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Louis Courthion, publiciste bien connu, décédé à l'âge de 62 ans. Cette nouvelle nous frappe d'autant plus douloureusement que le défunt fut un ami fervent de la *Gruyère*, un ardent champion de la cause radicale-démocratique, à laquelle il apporta, comme rédacteur de notre journal, l'appoint de sa plume alerte, de sa verve caustique, de sa clairvoyance et de sa largeur de vues.

Nous reviendrons sur sa carrière si bien remplie ; il fut un bon citoyen ; qu'il repose en paix !

Remaniement parcellaire de „la Fin d'Epagny“.

Le remaniement parcellaire embrassait une surface de 68 ha, ou 189 poses, et la surface bénéficiant des nouveaux chemins, est de 86 ha 40 a, soit 240 poses.

Etant données les circonstances dans lesquelles ce remaniement dut s'exécuter, la direction des travaux ne chercha à faire que le strict nécessaire, afin d'amener à chef cette entreprise sans trop de frais.

Le devis des travaux était de 42,000 francs ; l'Etat de Fribourg alloua un subsidé de 40 % tandis que la Confédération n'accorda que le 30 %.

La construction des chemins, divisés en 11 lots, fut adjugée à différents groupes d'ouvriers de la commune, pour la plupart intéressés au remaniement.

La longueur du réseau des chemins est de 1500 m., dont 565 m. ont une largeur de 4 m., et 935 m. n'ont que 3 m. de chaussée. Les matériaux pour l'empierrement furent extraits à proximité des chantiers, ce qui réduisit considérablement les frais de transport. A certains endroits, on put diminuer l'épaisseur d'empierrement, car, sous 20 cm. de bonne terre, on découvrit une basse de gros gravier, ce qui assurait un bon fondement.

Le maximum de rampe est de 9,78 % sur une longueur de 30 m., puis vient du 6,35 %.

Le 1 % de la valeur des terrains remaniés suffit pour l'établissement du réseau des chemins.

Avant le remaniement, il y avait 33 propriétaires avec 72 parcelles, maintenant, il y a 32 propriétaires avec 45 parcelles.

Le coût des travaux s'élève à 28,500 francs, soit 330 fr. par ha.

M. Ansermot, géomètre officiel à Gruyères, a exécuté ce travail en toute conscience, malgré les nombreuses difficultés qui ont surgi pendant le cours des travaux. Il mérite d'être félicité pour la persévérance et la patience dont il a fait preuve.

La reconnaissance des travaux, présidée par M. le conseiller d'Etat Savoy, accompagné par M. le préfet Gaudard, de l'ingénieur agricole, des représentants de la commune de Gruyères et de la commission exécutive du remaniement, a prouvé que ceux-ci avaient été bien conçus et bien exécutés.

M. Auguste Murith, syndic, adressa à l'honorable représentant du gouver-

al des Arts et
mmense portée
tive, pour les
rtisan, estimant
stitue un essai
ment de notre
même temps
onctionnement
vité nationale,
et commerçants
bre, pour re-
cialiste, afin de
éréts qui sont

ÈRE

Au moment de
ous apprenons
Courthion, pu-
écédé à l'âge de
e nous frappe
usement que le
fervent de la
champion de la
tique, à laquelle
acteur de notre
plume alerte,
e, de sa clair-
ur de vues.

ur sa carrière si
a bon citoyen ;

parcellaire
gny". — Le
aire embrassait
ou 189 poses,
at des nouveaux
a 40 a, soit 240

s circonstances
maniment dut
des travaux ne
le strict néces-
à chef cette en-
rais.
x était de 42,000
ourg alloua un
is que la Confé-
e 30 %.

s chemins, divi-
agée à différents
de la commune,
essés au rema-

eau des chemins
565 m. ont une
5 m. n'ont que
matériaux pour
t extraits à pro-
ce qui réduisit
frais de trans-
bits, on put dimi-
pi-
rement, car,
terre, on décou-
os gravier, ce qui
ement.
mpe est de 9,78
de 30 m., puis

eur des terrains
l'établissement
us.
ment, il y avait
ec 72 parcelles,
32 propriétaires

x s'élève à 28,500
ar ha.
mètre officiel à
e travail en toute
les nombreuses
urgi pendant le
Il mérite d'être
véance et la pa-
reuve.
des travaux, pré-
ller d'Etat Savoy,
e préfet Gaudard,
ble, des représen-
e de Gruyères et
écutive du rema-
en exécutés.
h, syndic, adressa
tant du gouver-

nement les remerciements des inté-
ressés pour le bienveillant appui
financier assuré à l'entreprise. Il dit
également sa reconnaissance à tous
les organes qui avaient travaillé à la
réalisation de cette œuvre.

M. Savoy félicite les initiateurs de
ce progrès agricole, car il voit dans
les remaniements parcellaires un nou-
vel avenir pour les améliorations fon-
cières. On ne comprend pas encore
aujourd'hui toute l'importance et la
grande utilité du remembrement du
sol, mais l'idée, comme bien d'autres,
fera son chemin et finira par surmon-
ter et briser les obstacles qui s'oppo-
sent à sa réalisation.
(Paysan fribourgeois) L. T.

A Marsens. — Les villageois
et les citadins, désireux de passer
agréablement un après midi ou une
soirée de dimanche, peuvent se diri-
ger sans crainte d'être déçus vers la
maison d'école de Marsens. Là, dans
une salle malheureusement un peu
exiguë, les jeunes filles de la paroisse
donnent, comme les années passées,
des représentations théâtrales au pro-
fit du chauffage de l'église.

La réputation des actrices de Mar-
sens n'est plus à faire : tous ceux qui
ont assisté aux représentations des
années dernières ont certainement
gardé un souvenir très net du jeu si
naturel, de l'élocution si cultivée, de
la conscience si marquée avec laquelle
les premiers rôles surtout sont sentis.

Pourtant, nous nous en voudrions
de ne pas insister tout spécialement
sur le choix très heureux des pièces
présentées. Drame et comédies sont à
la portée de chacun, mais cependant
peuvent satisfaire aussi intimement
grandes personnes et enfants. Les
leçons morales qui émaillent l'action
sont si gentiment présentées qu'elles
s'acceptent sans aucun effort d'amour
propre. Une impression de fraîcheur

et de sérieux se dégage de la scène et
contraste fort heureusement avec cer-
tains spectacles s'offrant par ailleurs
à nos yeux.

Puissent actrices et organisateurs
être récompensés par un réel succès
financier : les vrais mérites sont si
souvent méconnus !

Concert- Représentation.
— Le Corps de Musique de la Ville
de Bulle donnera dimanche soir, 19
courant, dans la grande salle de l'Hô-
tel de Ville, son concert annuel de la
Ste-Cécile destiné à ses membres
d'honneur et à ses membres passifs.
Au programme figurent entre autres
la célèbre *Danse des Plébéiens*, et
Lugdunum, ouverture de concours
très difficile. Une comédie, *La
Lune rousse*, terminera le programme.
La partie récréative qui suivra est
réservée aux membres d'honneur et
passifs de la Société. (voir annonces).

Au Cinéma du Closeau. —
Voici un drame très poignant dont
les scènes grandioses se passent dans
le pays aux "larges étendues désertes."
C'est dans ce cadre nouveau que
va se dérouler la lutte perpétuelle
entre les Européens et les Arabes.

Au Cinéma Lux. — A part les
documentaires habituels, le Cinéma
Lux nous offrira dimanche *Une fête
chez les Peaux-Rouges* qui nous
montrera les mœurs curieuses et les
fêtes brillantes de ces tribus et spécia-
lement *Adrienne Lecouvreur*, un
film d'une grande beauté.

On verra défilé dans des somptueux
tableaux la tragique histoire de la
belle actrice qui fut intimement liée
au maréchal de Saxe et qui mourut,
dit on, empoisonné par sa rivale, la
duchesse de Bouillon. Et toute cette
dramatique aventure se passe aux
dix-septième et dix-huitième siècles, à
l'époque des menusets et des révéren-

ces des riches costumes et des belles
manières.

Memento. — Nous rappelons la
conférence que donnera M. le profes-
seur Girardin, ce soir, dans la grande
de l'Hôtel de Ville.

Le sujet traité, la *Riviera fran-
çaise et italienne*, et le charme que
mettra le conférencier à nous décrire
ce beau pays, en projetant sur l'écran
ses plus belles vues, feront certaine-
ment passer à tous les assistants une
belle soirée.

— Nous recommandons à la généro-
sité des amis du tir le loto de la So-
ciété de tir d'Enney. Celui-ci aura lieu
dimanche après midi dans la grande
salle de l'auberge de la localité.

Football. — Le match annoncé
pour dimanche en Champ Francey
n'aura pas lieu, par suite du match
international Suisse-Hollande qui se
jouera à Berne le même jour.

Les sportsmen pourront prendre
connaissance du résultat de ce match,
au local du F. C. Bulle, dimanche
soir, dès 5 1/2 heures.

Notre feuilleton.

Après une trêve de quelques mois,
LA GRUYÈRE va recommencer dès
mardi la publication d'un feuilleton.

Le Cœur saigne,
c'est le titre de l'œuvre d'une moralité
absolue et d'un intérêt dramatique in-
tense que nous allons offrir à nos lec-
teurs. Elle est due à la plume de M.
G. de Boisfort, l'un des meilleurs ro-
maniers de la Société de Gens de Let-
tres.

A cette occasion, nous informons
toute personne, désirant prendre un
abonnement à LA GRUYÈRE pour
1923, que le journal lui sera envoyé
gratuitement d'ici au 31 décembre
prochain.

Les abonnements sont, si possible,
payables d'avance !

La Société de Musique de Vua-
dens a le douloureux devoir de faire part
du décès de
Monsieur Berthold MORET
dévoté membre actif, fondateur de la Société
L'ensevelissement aura lieu **samedi 18
novembre, à 9 h. 1/2.**
Tous les membres sont priés d'y assister.

Madame Angèle Rime-Rime ; Monsieur
Jean Rime ; Monsieur et Madame Arnold
Rime-Enderli ; les familles Rime-Remy, à
Charmey, Rime, en France, à Gumfens et
Fleurier, Oberson-Rime à Romont, Aebly à
Charmey, Rime à Vuadens, Jaggi à la Vil-
lette, ainsi que les familles parentes et
le douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils
viennent d'éprouver en la personne de

**MONSIEUR
Hippolyte RIME**

leur regretté époux, fils, frère, neveu et cou-
sin, décédé le 16 novembre, à l'âge de 57
ans, muni des Sacraments de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu à Charmey, di-
manche 19 novembre, à 2 h. 1/2 après-midi.
R. I. P.

LA VALEUR NUTRITIVE DU LAIT



Dix pour cent d'Ovomaltine
augmentent d'environ 60 % la valeur
nutritive du lait. L'Ovomaltine consti-
tue l'aliment fortifiant idéal pour les
malades, les convalescents, les enfants
et les vieillards.

En boîtes de fr. 2,75 et 5.— En vente partout.

OVOMALTINE

Dr A. Wander S. A. Berne

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
GIRAVEGNA 3 C. GENEVE

Grande salle de l'Hôtel de Ville, BULLE
DIMANCHE 19 NOVEMBRE 1922
Bureau : 8 heures. Rideau : 8 h. 30.

**CONCERT-
REPRÉSENTATION**

organisé par le
Corps de Musique de la Ville de Bulle.
Direction : M. R. RADRAUX.

„La Lune Rousse“
Comédie en 1 acte
de M. Devilliers et L. Gibaux.

Prix des places : Réservées, Fr. 2.— ; Premières, 1.50 ;
Secondes (debout), 1.— (taxe communale en sus).
On peut se procurer des cartes d'entrée d'avance à l'Hôtel
de Ville.

Dimanche 26 novembre, à 8 1/4 heures
dans la grande salle de
l'Hôtel des Alpes, Bulle

CONCERT

donné par Madame **ANDRÉ-WEITH**, cantatrice, avec le con-
cours de M. **Georges PILEUR**, pianiste.
Prix des places : 3 francs et 2 francs
(taxe communale en plus.)

DIMANCHE 19 NOVEMBRE

CONCERT

au **Café du Moléson, BULLE**
Orchestre **JAZZ-BAND.**

Cinéma LUX
DIMANCHE 19 NOVEMBRE
Programme de choix.
Les chutes du NIAGARA
Une des œuvres les plus riches
de l'art cinématographique.
**Adrienne
Lecouvreur**
grand drame en 5 parties.
**Une fête chez les
Peaux-Rouges**
drame d'aventures en 2 parties,
palpitant d'émotions
et très instructif.

Dimanche 19 novembre
CASSÉE
à la Croix-Blanche
HAUTEVILLE
Invitation cordiale.

A vendre
une certaine quantité de
foin et regain.
S'adresser à **Julien Pache,**
à Vuadens.

**Suis acheteur
de fromages**
gras et trois-quarts gras salés.
Faires offres à **Th. Loprestis**
Rue Port-Franc, 5, Genève.

**On demande
jeune fille**
pour ménage soigné.
S'adresser à **Publicitas, Bulle,**
sous P 3308 B.

HOTEL DE L'UNION
Samedi soir, dès 8 heures,
GRAND CONCERT au CAFÉ
donné par l'Orchestre F. G. M.
Prolongation. Se recommande : **A. LUTHY.**

Mises de Bois.
Le Conseil communal de **Châtel-St-Denis** exposera en vente, par
voie de mises publiques, le **mardi 21 novembre, à l'Hôtel-de-
Ville, dès 9 heures** du matin, environ **1100 m² de bois sur
ped**, situé dans ses forêts communales.
La préparation en sera faite par les soins de la Commune, selon avis
des acquéreurs. Les 18 et 19 novembre, le forestier communal se rendra
sur les lieux avec les amateurs qui désireraient voir les bois ; rendez-
vous à l'Hôtel-de-Ville, à 10 heures.
Par ordre : *Le Secrétaire communal.*

**SALLE
DU
CLOSEAU
BULLE**

Dimanche 19 novembre
Matinée, 14 h. 30 Soirée à 20 h.
Un beau spectacle :
**La
Flamme du Désert**
Grand drame
de la vie des Européens au milieu
des Arabes.

**COMÉDIE
DOCUMENTAIRES**
PHARMACIE D'OFFICE
Dimanche 19 Novembre
Pharmacie STREBEL

**Fille sérieuse, 40 ans,
cherche place**
dans petit ménage à la campagne,
pour Noël.
S'adresser à **Publicitas, Bulle,**
sous P. 3288 B.

**Jeune fille
18 ans
cherche place**
pour de suite dans un ménage.
S'adresser à **Publicitas, Bulle,**
sous P 3324 B.

ON DEMANDE
pour Noël une
BONNE FILLE
pour aider au ménage et travailler
à la campagne. Bonnes références
exigées.
S'adresser à **Publicitas, Bulle,**
sous P 3320 B.

RAS
la marque préférée
Crème pour cheveux

Dimanche 19 novembre, à 3 heures,

LOTO

organisé par la

Société de Tir d'Enney

à l'Auberge.

— Nombreux et beaux lots. —

Invitation cordiale.

Le Comité.

Les véritables

Pâtes de Naples

Di Martino e Figlio,

de la Maison la plus ancienne d'Italie, sont les meilleures. Recommandées aux estomacs délicats, par les docteurs.

En vente

dans toutes les bonnes épicereries.

Exigez de votre épicière la marque „DI MARTINO“.

Epiciers,

servez-vous au

seul Dépôt pour la Suisse :

Rue de l'Industrie, 2, **FRIBOURG.**

Mises de Bois.

L'Etat de Fribourg exposera en vente aux enchères publiques, le **lundi 20 novembre**, les lots de bois ci-après, déposant à la **forêt cantonale du Châtelard**: **170 moules, 20 m³ de long bois** et quelques tas de chignons.

Rendez vous des miseurs, à **10 h.**, à la place de l'année dernière, en **Praz-Poupons**, à l'entrée de la forêt.

Romont, le 7 novembre 1922

L'Inspecteur des forêts : **R. GOTTRAU.**

A louer.

La propriété du Festuz derrière, rière Charmey et Rougemont, **100 poses environ**, est à louer. S'adresser à **J. et A. Glasson, Bulle.**

Foin et regain
à vendre.

On offre à vendre immédiatement de gré à gré, **20.000 à 25.000 kg.** de foin et regain provenant de prairies naturelles de 1^{re} qualité de la région Gruyère-Veveyse.

Téléph. 42. — **Auguste CHAPERON**, huissier, Châtel-St-Denis.

Dimanches 19 et 26 novembre à 2 h. et à 8 h.

à **MARSENS**, Bâtiment d'école,
Représentations théâtrales

données par les **jeunes filles de la Paroisse** en faveur du chauffage de l'église.

PEAUX pour
FOURRURES et TAPIS
GRAND CHOIX
chez **E. GLASSON & Cie, Bulle**

Une magnifique chevelure

peut être obtenue grâce à l'emploi du

P 8206 O

„SANG DE BOULEAU“

Véritable extrait de bouleau des Alpes avec arnica. Pendant 6 mois, 2.000 attestations et commandes renouvelées. La chute des cheveux, l'appauvrissement du cuir chevelu, les pellicules, la calvitie sont combattus avec succès. — Grande botte, Fr. 50. — Ordonnance de Sang de Bouleau, pour cheveux trop secs, Fr. 3.— et 5.—. Expédition prompt. Centrale des Herbes au St-Gothard, FAUDO.

A vendre

ou à louer une

maison d'habitation

avec deux appartements, pouvant même se transformer en magasin, libre depuis le 1^{er} décembre.

S'adresser à **M. Louis Genoud, au Cercle Catholique, à Bulle**, ou à **M. Cyprien Caille, à La Tour.**

Un demi-siècle de succès



contre
Toux
Grippe
Rougeole
Coqueluche
prenez le

**SIROP
BURNAND**

Exigez l'emballage bleu.

En vente dans toutes les pharmacies ou directement chez

P. de CHASTONAY, pharmacien,
2, Place de la Riponne,
LAUSANNE.

ON DEMANDE à acheter de ste propriét. de rapt. et d'agrém., ainsi que des industries de ts. genres; fermes, châteaux, brasseries, etc. Capitaux pr. commandites et associat. Constitut. de S^{tes}. Placem. titres. Ecr.: **BANQUE D'ETUDES**, 68, av. Marie-Jos., BRUXELLES, a757 b109.

CHEVAUX de boucherie

ou abattus d'urgence, sont achetés

par la

BOUCHERIE CHEVALINE

CENTRALE

Louve, 7, **Lausanne.**

Téléphone: boucherie 92 59.

APARTIEMENT 92 60

Bois en soumission.

Le soussigné met en vente, par voie de soumission, **20 à 25 m³ de frêne, platane et chêne** situés en **Praz-Jouly**, près Le Pâquier.

Pour voir les bois, s'adresser au propriétaire, **M. Chs. Favre, Le Pâquier**, et y déposer les soumissions jusqu'au **30 novembre 1922.**

Sommelière

connaissant bien le service, **cherche place** pour de suite.

S'adresser à **Publicitas, Bulle**, sous P. 3298 B.

Vente de bois.

La commune de **LESSOC** vendra en mises publiques le **lundi 20 novembre, à 14 heures**, un certain nombre de numéros de bois en déperissement. Les mises auront lieu dans une salle particulière de l'auberge communale.

Pour voir les bois, s'adresser aux forestiers, qui seront à la disposition des amateurs les 17 et 18 courant.

Lessoc, le 6 novembre 1922.

Par ordre: **Le Secrétaire.**

Vente de bois

La commune de **Châtel-sur-Montsalvens** offre à vendre, par voie de soumission, **45 stères de bois de hêtre** situés sur la route cantonale (près de l'Hôtel de la Tour).

Les soumissions sont à adresser à **M. le Syndic** jusqu'au **25 novembre**, à 7 heures du soir.

Par ordre: **Le Secrétaire.**

A vendre

à Châtel-sur-Montsalvens environ

8 à 9 mille pieds de bon

foin et regain

à consommer sur place.

Emplacement pour 20 têtes de bétail.

S'adresser à **Louis Charrière, au Pelley, à Cerniat.**

Gibier, Volaille.

Reçu **Poulets, Chapons, Canards.**

Je livre sur demande toutes sortes de **volaille et gibier.**

Oeufs d'Italie, garantis frais, **Choux-fleurs** de France.

Par la réception de toutes mes marchandises directement du producteur, je puis les livrer à des prix avantageux.

P. de Goudron, primeurs, **BULLE**

Bonne sommelière est demandée

dans un grand café en ville. S'adresser à **Publicitas, Bulle**, sous P. 3273 B.

Attention

à tous les produits de moindre valeur que l'on vous conseillera d'acheter. La lessive oxygénée **Schuler Perplex** a fait ses preuves. Vous vous épargnez du temps et de la peine et vous obtenez un linge éblouissant en l'employant. Ménagères avisées, ne vous servez que de ce produit exclusivement suisse, le meilleur de ce genre introduit dans le commerce. Paquet d'essais gratuits.

A louer

à Bulle quelques poses de **bon terrain**

avec grange et écurie à proximité du champ de foire.

S'adresser à **Miles REMY**, quartier de l'Ecu.

Préparation de bois

La Commune de Bulle met en soumission la préparation de 2 lots de bois à la Côte des Rosières.

Prendre connaissance des conditions au **bureau de Ville** où les offres sont reçues jusqu'au **lundi 20 novembre, à midi.**

Le Secrétaire communal.

Voyez les merveilleuses

OCCASIONS

à la liquidation de la

VILLE DE PARIS, à Vevey

Place du Marché

Rue du Lac

I. LÉVY

Tabliers d'enfants en cotonne unie ou fantaisie garnis de petits plis, le tablier liquidé	1.25
Tabliers en satinette fantaisie, très jolis dessins nouveaux le tablier liquidé	3.90
Tabliers de ménage, en cotonne de qualité courante, liquidé	0.95
Fourreaux pour dames, en forte cotonne, longues manches, le fourreau liquidé	4.25
Laines en pelotes, à broder, en plusieurs teintes nouvelles la pelote	0.55
Laine à tricoter en écheveaux de 50 grammes	0.35

En outre, dès aujourd'hui, nos rayons de

TISSUS DE LAINE et de **TISSUS DE COTON**

sont sacrifiés avec de plus grands rabais encore

Nos velours de laine larg. 130 cm et | en sable, marine, beige

Nos mouflons de laine larg. 130 cm. | rouille, grenat et vert

sont liquidés le mètre **6.50**

Nos manteaux pr Dames & Jeunes filles

en drap chaud, et de bonne qualité, sont

tous sacrifiés avec d'énormes rabais depuis, le manteau

9.50

Nos complets et manteaux de Messieurs

en drap, en plusieurs qual. recommandées

et toutes teintes courantes, liquidé

depuis, le complet ou le manteau **35.-**

Que chacun vienne se rendre compte de l'économie énorme réalisée par tous nos clients.